

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Étaient présents : J.C. NICOLLE, S. AROLD, J.P. BOUNHOURE, R. BRAUN, Y. DE BOISVILLIERS, P. DUIN, D. GOUDIER, P. JARRIGE, Y. JOSSERAND, A. NICOLLE, A. PROPHETE, G. RIGHETTO B. ROCIPON, R. SEAUUVY, G. VACHEZ SEYTOUX

Étaient excusés : R. BRAUN (pouvoir à A.NICOLLE), P. JARRIGE (pouvoir à JC NICOLLE)

Date de convocation : 18 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Astrid NICOLLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 pour le vote des comptes de gestion, comptes administratifs, budgets primitifs Commune et Assainissement.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question diverse : modification du PLU.

1 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2013 élaboré par la Trésorière :

- section de fonctionnement	137 289.84 €
- section d'investissement	- 21 028.40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix) approuve le compte de gestion de la Commune 2013.

Une délibération est prise.

2 – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Assainissement 2013 élaboré par la Trésorière:

- section d'exploitation	- 12 889.57 €
- section d'investissement	132 389.62 €

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix) approuve le compte de gestion Assainissement 2013.

Une délibération est prise.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix) le compte administratif 2013 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement	137 289.84 €
- section d'investissement	- 21 028.40 €

Une délibération est prise.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix), le compte administratif 2013 Assainissement qui se présente ainsi :

- section d'exploitation - 12 889.57 €
- section d'investissement 132 389.62 €

Une délibération est prise.

5 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la création de la C.C.C.S. Communauté de Communes Cœur de Savoie les impôts (TH, TF, TFNB) sont composés d'un certain pourcentage au profit de la CCCS. Mais, afin d'assurer une TOTALE NEUTRALITE FISCALE pour les ménages imposables, un transfert de charges est instauré au profit de la Commune.

Après discussions et échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de NE PAS AUGMENTER LES IMPOTS LOCAUX COMMUNAUX et de fixer les taux des 3 taxes ainsi :

	2013	2014 TX COMMUNE	2014 TX CCCS	2014 COMMUNE ET CCCS
Taxe Habitation	9.55	8.14	1.41	9.55
Taxe Foncière	15.91	13.48	2.43	15.91
Taxe Foncier non bâti	65.79	55.73	10.06	65.79

- taxe d'habitation 8.14 %
- taxe foncière sur le bâti 13.40 %
- taxe foncière sur le non bâti 56.08 %

Une délibération est prise.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 905 904.00. €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de : 369 909.00 €
L'excédent reporté de 2013 est de 372 306.00 €. Cet excédent permettra notamment de budgétiser les travaux de sécurisation et d'aménagement de la traversée de Bourbières.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour) le budget primitif commune 2014.

Une délibération est prise.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 62 490.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 59 147.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour) le budget primitif assainissement 2014.

Une délibération est prise.

8 – QUESTIONS DIVERSES

• Travaux d'aménagement et de sécurisation de Bourbières

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux devaient débiter le 9 avril. Sur demande expresse du TDL (territoire de développement local – équipement -, les travaux ont été repoussés vers le 15/20 mai pour la raison suivante : le TDL souhaite effectuer un comptage des véhicules empruntant la RD202. De plus, le TDL ne souhaite pas la multiplication de plateaux surélevés, ce qui ne sera pas le cas, seul le plateau surélevé de Bourbières sera maintenu.

Sur demande du TDL, le projet sera examiné en 3^{ème} commission au Conseil Général le 12 mai et ensuite nous aurons l'autorisation de commencer les travaux.

• Autres travaux divers programmés et projetés

Protection du trottoir les Granges : barrière à installer

Ancien chemin de La Ville aux Granges : pose de caniveaux et raccordement eaux pluviales sur réseau

Le Mollard : déviation de l'exutoire d'un fossé sur canalisation existante le long de la RD 20.

L'allée : pré-étude assainissement l'Allée / Notre Dame de la Salette

Les Granges : vers la route du Marais, à l'occasion de la réfection du réseau d'eau potable par le syndicat des eaux de la Rochette, il peut être envisagé d'enfouir les réseaux électrique et téléphonique. Une demande sera faite auprès d'ERDF, SDES et France Télécom pour connaître le coût estimatif et la possibilité de réaliser ces travaux.

Eclairage public : une demande sera faite au SDES pour la réfection de l'éclairage public.

• P.L.U.

Monsieur le Maire propose, après consultation de Mme V. RAGUET du Conseil Général de la Savoie, de modifier le PLU afin de l'adapter au Grenelle de l'environnement, en incluant les zones humides, les corridors, mais aussi toiletter le règlement d'urbanisme du PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Bernard ROCIPON, vote à l'unanimité cette modification du PLU (15 voix pour).

Une délibération est prise.

- **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire expose la réforme des rythmes scolaires qui doit se mettre en place à la rentrée de septembre 2014.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal. Il s'avère à ce jour qu'il n'y a pas d'alternative à l'abrogation de ce décret.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote (14 voix pour, une contre) une demande de report dudit décret.

Une délibération est prise.

- **Site internet**

Yannick JOSSERAND présente un projet de site internet entièrement réalisé par la commission du conseil municipal chargé de cette étude.

Le conseil municipal adopte cette proposition. Le site sera effectif en mai 2014.

Un blason de Les Mollettes sera inclus au site. Un concours sera proposé pour réaliser le logo de la commune.

- **SABRE (syndicat d'assainissement du Bréda)**

Patrick DUIN, délégué au SABRE, annonce qu'une invitation est faite aux élus pour visiter les installations du SABRE le 7 juin 2014.

- **Cimetière**

Une barrière de protection sera installée à l'entrée du cimetière pour assurer la tranquillité du lieu.

La séance est levée à 21h55